

# APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3018\_V1

*ATEx de cas a*

**Validité du 26/04/2022 au 26/04/2024**



Copyright : Société HASLACHER HOLDING GmbH

---

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. *(extrait de l'art. 24)*

---

**A LA DEMANDE DE :**

**HASLACHER HOLDING GmbH**

**Feisritz 1, 9751 Sachsenburg - Autriche**

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT**

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Siret 775 688 229 00027 – [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

Établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Meaux 775 688 229 – TVA FR 70 775 688 229

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3018\_V1

*Note Liminaire* : Cette Appréciation porte essentiellement sur le procédé de sur le procédé de panneaux bois lamellés croisés HASSLACHER CLT.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 26/04/2022, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- Demandeur : HASSLACHER HOLDING GmbH - Feisritz 1, 9751 Sachsenburg - Autriche
- Technique objet de l'expérimentation :
  - Procédé de panneaux en bois lamellés croisés utilisés en murs, planchers et support d'étanchéité.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3018\_V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

### APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

*Remarque importante* : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **26 avril 2024**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations et attendus formulés au §4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

#### 1°) Sécurité

##### 1.1 – Stabilité des ouvrages et/ou sécurité des équipements

Les panneaux HASSLACHER CLT sont constitués d'un empilement de 3 à 9 plis croisés à 90°, collés entre eux sur toute leur surface. Chaque pli est composé de planches en bois massif de classe T11 ou C16, T14 ou C24 et T26 ou C40 conformément à la norme NF EN 338. Les plis sont collés sous une presse hydraulique par une colle bi-composants à base de résine de mélamine (MUF) de type I selon les normes NF EN 301 et NF EN 302. Les planches ne sont pas collées à chants. Les panneaux ont des dimensions allant jusqu'à 3,20 m de largeur, une longueur jusqu'à 24,00 m et des épaisseurs allant de 60 à 360 mm.

Les panneaux peuvent être utilisés en tant que planchers porteurs entrant dans la composition d'ouvrage et assurant la fonction diaphragme de ces ouvrages, murs ayant ou non une fonction de contreventement et support d'étanchéité.

Le dimensionnement des panneaux HASSLACHER CLT est réalisé conformément aux cahiers du CSTB 3802 « Panneaux structuraux massifs bois » et 3814 « Étanchéité de toitures terrasses sur élément porteur en panneaux structural bois ».

La résistance des plans de collage des panneaux est vérifiée dans le cadre du Contrôle de Production en Usine, conformément à l'Evaluation Technique Européenne ETA-12/0281.

##### 1.2 – Sécurité des intervenants

La sécurité des intervenants est considérée comme normalement assurée moyennant l'utilisation des dispositifs de manutention et le respect des prescriptions décrites dans le dossier technique et le cahier du CSTB 3802.

##### 1.3 – Sécurité en cas d'incendie

Les règles de sécurité incendie relatives au classement du bâtiment doivent être examinées au cas par cas par les intervenants du chantier, conformément aux textes en vigueur (IT249, bâtiment d'habitation, code du travail, etc...). Un avis de chantier de résistance au feu est à réaliser pour chaque chantier. L'Appréciation de Laboratoire au Feu n°AL21-308 du CSTB peut jouer ce rôle si la configuration du chantier est bien conforme aux conditions précisées dans l'Appréciation de Laboratoire au Feu. L'appréciation de laboratoire n°AL21-308 précise également les conditions dans lesquels ces panneaux peuvent être utilisés lorsque que les bâtiments sont soumis à des exigences de propagation du feu par les façades.

Les panneaux bruts bénéficient d'un classement conventionnel en réaction au feu D-s2, d0 selon la norme NF EN 13501-1.

##### 1.4 – Sécurité en cas de séisme

Sur la base des éléments fournis par la société HASSLACHER HOLDING GmbH et les prescriptions du cahier du CSTB 3802, les panneaux HASSLACHER CLT peuvent satisfaire aux exigences de sécurité en cas de séisme. Le domaine d'emploi du

Le présent document comporte 05 pages dont deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3018\_V1

procédé est limité à une utilisation en France métropolitaine, zones sismiques 1 à 4 au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.

### 2°) Faisabilité

#### 2.1 – Production

Les panneaux font l'objet d'un autocontrôle lors de leur fabrication portant notamment sur la conformité des matériaux, l'humidité du bois au moment du collage, ainsi que des vérifications sur produits finis (résistance au cisaillement des joints de collage). Le Plan d'Assurance Qualité de l'usine de fabrication a été fourni par le demandeur.

La fabrication des panneaux fait également l'objet d'un suivi externe par un le Holzforschung Austria sur la base de l'Evaluation Technique Européenne ETA-12/0281.

#### 2.2 – Mise en œuvre

La mise en œuvre des panneaux HASSLACHER CLT relève de techniques usuellement pratiquées et est décrite dans le cahier du CSTB 3802.

#### 2.3 – Assistance technique

La conception et le calcul des panneaux HASSLACHER CLT sont à la charge du bureau d'études techniques référencé par le service d'assistance technique de la société HASSLACHER HOLDING GmbH qui doit également fournir un plan de pose complet. HASSLACHER HOLDING GmbH prête l'assistance technique nécessaire dans ce cadre.

### 3°) Risques de désordres

Les panneaux HASSLACHER HOLDING GmbH ne présentent pas de facteurs de risque aggravant par rapport aux autres procédés de la même famille.

### 4°) Recommandations

Il est recommandé de :

- Limiter l'utilisation des panneaux d'épaisseur inférieure à 55 mm aux efforts de contreventement à l'exclusion des efforts de compression (charges descendantes verticales) ;
- N'utiliser que des engins de manutention non-motorisés sur les planchers CLT ;
- Concevoir les ouvrages en panneaux HASSLACHER CLT uniquement sur la base des cahiers du CSTB 3802 et 3814 ;
- Réaliser les essais de contrôle de délamination (CPU) sur les panneaux ayant subi un traitement.

### 5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

## EN CONCLUSION

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

### **Conclusion FAVORABLE**

- La sécurité est assurée,
- La faisabilité est probable,
- Les désordres sont minimes

Champs sur Marne,  
Le Président du Comité d'Experts,

Ménad CHENAF

## ANNEXE 1

### FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demandeur : Société HASSLACHER HOLDING GmbH - Feisritz 1, 9751 Sachsenburg - Autriche

#### Définition de la technique objet de l'expérimentation :

Les panneaux HASSLACHER CLT sont des panneaux de grandes dimensions constitués de planches en bois massif, empilées en plis croisés à 90° sur 3 à 9 plis et collées entre elles sur toute leur surface. Les panneaux sont fabriqués en largeur maximum de 3,20 m, et en longueur maximum de 24,00 m.

Les panneaux sont destinés à la réalisation de planchers et de murs porteurs à fonction de contreventement. Ils peuvent indifféremment être associés entre eux au sein d'un même bâtiment ou utilisés pour plusieurs des fonctions visées, en association avec des éléments de structure autres. Ils peuvent également être supports d'étanchéité et éléments porteurs de complexes d'étanchéité.

Le procédé vise les utilisations dans les bâtiments industriels, bâtiments d'habitation de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> famille, de bureaux ou Etablissements Recevant du Public, en réhabilitation ou en construction neuve.

Les panneaux HASSLACHER CLT sont destinés à la réalisation d'ouvrages de structure en classes de service 1 et 2 au sens de la norme NF EN 1995-1-1 et en classes d'emploi 1 à 2 au sens de la norme NF EN 335.

Pour les murs, planchers et support d'étanchéité, l'Avis est formulé pour les utilisations en France métropolitaine, zones sismiques 1 à 4 au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.

La mise en œuvre d'un système d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant sur les panneaux doit faire l'objet d'une évaluation (Avis Technique ou ATEx) visant les supports bois dans les limitations d'usage de celui-ci.

Le domaine d'emploi proposé est limité aux locaux à faible ou moyenne hygrométrie, à l'exclusion des locaux à forte et très forte hygrométrie au sens de Cahier du CSTB n°3567, c'est à dire ceux pour lesquels  $W/n \leq 5 \text{ g/m}^3$ , avec :

- W = quantité de vapeur d'eau produite à l'intérieur du local par heure ;
- n = taux horaire de renouvellement d'air.

Pour la réalisation des planchers, le procédé est limité à la reprise de charges à caractère statique ou quasi-statique pour des catégories d'usage A, B, C1, C2, C3, D1 et E1 au sens de la norme NF EN 1991-1-1.

Le dimensionnement et la mise en œuvre des panneaux HASSLACHER CLT sont réalisés conformément aux cahiers du CSTB 3802 « Panneaux structuraux massifs bois » et 3814 « Étanchéité de toitures terrasses sur élément porteur en panneaux structural bois ».

*(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 3018\_V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.*

**ANNEXE 2**

**CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE**

Ce document comporte 80 pages.

***Procédé de panneaux bois lamellés croisés HASSLACHER  
CROSS LAMINATED TIMBER***

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 16 mai 2022

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 3018\_V1.

Fin du rapport